

**Décisions prises lors de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
du 1^{er} octobre 2013**

1. Préavis n° 02/2013 – Budget 2014

Au vote le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accepter le budget 2014 tel que présenté

2. Préavis n° 05/2013 - Fixation du plafond d'endettement de l'association

Au vote le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- de fixer le plafond d'endettement de l'association à Frs 2'000'000.- pour la suite de la législature 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016.

3. Préavis n° 06/2013 - Compétence du Comité de Direction en matière de dépenses hors budget

Au vote le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder une autorisation de dépenser jusqu'à Frs 50'000.- par cas en-dehors du cadre budgétaire au comité de direction de l'association SDIS Nyon-Dôle, pour la suite de la législature 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016.

4. Préavis n° 07/2013 - Rétributions du Conseil intercommunal, du Comité de Direction et la Commission de Gestion et Finances pour la législature 2011-2016

Au vote le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder jusqu'à la fin de la législature, les montants de jetons de présence suivant :

Conseil intercommunal	50.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Président du conseil intercommunal	600.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Secrétaire du conseil intercommunal	800.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-02
Comité de direction	80.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Président du CODIR	1200.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Secrétaire du CODIR	3000.- par année	Chiffre budgétaire : 658-3003-03
Commission de gestion et finances	50.- par séance	Chiffre budgétaire : 658-3003-04
Rapport de commission	100.- pour auteur	Chiffre budgétaire : 658-3003-04

Le Président
D. Gallay



La Secrétaire
G. Boulenaz



Affichage au pilier public du 08 au 27 octobre 2013